

Durée : 1 jour.

Public :

Les chefs d'équipes. Dernière MAJ : Avril 2024

Objectifs :

Comprendre les risques liés aux différentes addictions sur le lieu de travail, mettre en place une politique de prévention et savoir gérer une personne sous addiction.

Pré-requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

Méthodes :

Apports théoriques et pratiques.

Évaluation :

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire.

Dernière MAJ : Avril 2024

Les addictions : de quoi parle-t-on ?

Les produits : alcool, tabac, substances psychoactives

Les addictions sans produits : le jeu...

La fréquence et le volume de consommation

Les effets des addictions

Quelles peuvent être les conséquences des addictions sur la santé, la sécurité, le comportement des salariés et la performance de l'entreprise

Connaître votre rôle et vos responsabilités dans la prévention des addictions

Que dit la réglementation concernant la consommation de produits addictifs sur le lieu de travail

Quels sont les droits de l'entreprise en matière de dépistage, sanctions...

Quelles sont vos responsabilités selon que vous êtes médecin du travail, infirmier(e) du travail, responsable RH, dirigeant, manager...

Quel est votre rôle : à partir de quand agir ? Jusqu'où vous impliquer ?

Gérer les situations de crise ou à risque immédiat

Quel comportement adopter face à un salarié sous l'emprise de l'alcool ou d'une substance psycho active ?

Qui faire intervenir ?

Est-ce judicieux de raccompagner un salarié à son domicile s'il n'est pas en capacité de travailler ou de rentrer par ses propres moyens ?

Quels sont les risques ?

S'appuyer sur un protocole de conduites à tenir en cas d'urgence

Comment prévenir les comportements dangereux

Mettre en place un plan d'actions face aux addictions

Modes opératoires et mesures à prendre : quels partenaires externes s'appuyer pour renforcer l'accompagnement des salariés (associations, centres de soin...)

Comment faire face aux résistances ?

Comment gérer le retour à l'emploi et la réintégration d'un salarié « soigné »

Modalités d'accès : Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

Délais d'accès : Nous contacter.

Accessibilité aux personnes handicapées : Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicapés nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.